

Journée mondiale de l'alimentation
16 octobre 2012



LES COOPÉRATIVES AGRICOLES NOURRISSENT LE MONDE



www.fao.org

Qu'est-ce qu'une coopérative?

Une coopérative est un type d'entreprise à vocation sociale portée par deux objectifs principaux:

1. satisfaire les besoins de ses membres;
2. faire des bénéfices tout en assurant sa pérennité.



En d'autres termes, il s'agit d'un regroupement d'hommes et de femmes qui constituent une entreprise collective gérée démocratiquement, dont les bénéfices ne sont pas l'unique finalité.

Les coopératives accordent en effet la priorité à l'humain. Elles aident ainsi leurs membres à combler leurs aspirations communes à caractère social, culturel ou économique. Une coopérative est une entreprise sociale qui promeut la paix et la démocratie.



«Les coopératives agricoles nourrissent le monde»

est le thème de la Journée mondiale de l'alimentation 2012. Il a été choisi pour souligner le rôle de ces entreprises dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'éradication de la faim.

Près d'une personne sur sept souffre de la sous-alimentation. Pourtant, le monde a les moyens d'éliminer la faim et de favoriser le développement durable. On s'accorde largement sur le fait que les petits agriculteurs fourniront une grande partie des denrées alimentaires supplémentaires qui permettront de nourrir une population croissante, qui devrait atteindre plus de neuf milliards d'ici à 2050. Pour que la sécurité alimentaire devienne une réalité, il est nécessaire d'aider les coopératives, les organisations de producteurs et les autres institutions rurales et d'investir dans ces entités.

De nombreuses réussites de par le monde attestent que les institutions rurales tout comme les organisations de producteurs et les coopératives contribuent véritablement à la sécurité alimentaire en permettant à des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs, des forestiers et d'autres producteurs qui pratiquent leur activité à l'échelle artisanale d'avoir accès aux informations, aux outils et aux services dont ils ont besoin. Ces petits exploitants peuvent ainsi accroître leur production vivrière, commercialiser leurs produits et créer des emplois, ce qui améliore leurs moyens d'existence et renforce la sécurité alimentaire mondiale.

En 2007-2008, le cours du maïs a grimpé de 74 pour cent et celui du riz, de 166 pour cent. Beaucoup de petits producteurs n'ont pas été en mesure de profiter de ces hausses en accroissant leur production et leur productivité. De ce fait, leurs revenus ont également stagné. Pourquoi?

Dans les pays en développement, la plupart des petits exploitants se heurtent à de nombreuses difficultés. Bien souvent, ils ignorent ce qui se passe sur les marchés nationaux et internationaux. Pour qu'ils puissent tirer parti d'une augmentation des cours des denrées alimentaires, il faudrait que celle-ci soit répercutée jusqu'à eux en suivant toute la chaîne de valeur.

De plus, les agriculteurs ont difficilement accès à des intrants de grande qualité. Si le prix de vente des cultures est plus élevé, ils doivent malgré tout prendre en compte le coût variable de l'achat de semences et d'engrais avant de décider d'accroître leur production.

L'accès à l'emprunt pour financer ces intrants peut également poser problème.

Même lorsque toutes les conditions favorables susmentionnées sont réunies, de nombreux petits producteurs se trouvent confrontés à d'autres obstacles, notamment l'absence de moyens de transport pour acheminer leurs produits jusqu'aux marchés locaux ou d'infrastructures convenables dans les zones rurales.

Pour toutes ces raisons, la hausse des cours sur les marchés internationaux ne s'est pas traduite par une amélioration des revenus et du bien-être des petits producteurs des pays en développement.

Il existe néanmoins des points positifs.

Au fil des ans, la recherche scientifique et l'expérience montrent que si les petits agriculteurs isolés n'ont pas tiré parti de l'augmentation des prix, ceux qui se sont regroupés au sein d'organisations de producteurs ou de coopératives influentes ont été mieux à même de profiter des débouchés commerciaux et d'atténuer les effets négatifs des crises alimentaires et autres.

Le présent document vise à clarifier le rôle et l'importance des coopératives agricoles et des organisations de producteurs en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Il recommande de promouvoir les entreprises de ce type, qui sont un des moyens d'éradiquer la faim et la pauvreté. Il met l'accent sur la nécessité d'autonomiser les coopératives agricoles et alimentaires et de favoriser leur croissance et leur pérennité. Il recommande également aux gouvernements et aux législateurs de mettre en place des politiques adéquates, des législations transparentes, des mesures d'incitation et des instances de dialogue, car toutes ces conditions doivent être réunies pour que les coopératives et les organisations de producteurs se développent et prospèrent.

Un éventail de services

Les coopératives et organisations de producteurs influentes sont en mesure de surmonter des difficultés comme celles décrites plus

haut en offrant à leurs membres tout un éventail de services. Parmi ceux-ci, citons l'accès aux ressources naturelles, à l'information, aux moyens de communication, aux marchés d'intrants et de produits agricoles, aux technologies et à la formation professionnelle. En outre, elles facilitent la participation de leurs membres aux processus décisionnels.

Grâce à des pratiques comme l'achat et la commercialisation groupés, les agriculteurs renforcent leur influence économique et obtiennent de meilleurs prix pour les intrants et les autres facteurs de production agricole dont ils ont besoin.

Certains arrangements institutionnels, parmi lesquels les comités de médiation, ont permis d'améliorer à la fois l'accès des petits producteurs aux ressources naturelles et la gestion qu'ils en font en garantissant leurs droits fonciers. D'autres, comme les magasins d'intrants (pour les achats groupés) et les systèmes de récépissé d'entrepôt (pour l'accès collectif au crédit), ont accru l'accès des producteurs aux marchés et aux avoirs productifs, tout en réduisant les coûts élevés des transactions.

Les coopératives et les organisations de producteurs jouent un rôle central dans le renforcement des compétences des petits producteurs en leur fournissant les informations et connaissances adéquates et en les aidant à innover et à s'adapter à l'évolution des marchés. Certaines permettent aux agriculteurs de renforcer leur capacité d'analyser leurs systèmes de production, d'identifier leurs problèmes, de tester des solutions éventuelles et, enfin, d'adopter



Gestion des ressources naturelles au Honduras

Lempira Sur, dans le sud-ouest du Honduras, était autrefois l'une des régions les plus pauvres de ce pays d'Amérique centrale. La malnutrition y était chronique et 80 pour cent de la population pratiquait l'agriculture sur brûlis, ce qui dégradait les sols et favorisait l'érosion. Dans les années 90, la FAO a lancé un projet qui a largement contribué à stimuler la démocratie de proximité en intégrant des communautés entières à une structure de type coopératif.

Des conseils communautaires de développement, fondés sur le même système d'adhésion que les coopératives traditionnelles et au fonctionnement démocratique similaire, ont ainsi vu le jour, avec à leur tête de nouveaux responsables ruraux dynamiques. Ces conseils ont ensuite tissé des réseaux couvrant des bassins versants entiers. Un groupe de pression a également été créé pour inciter le gouvernement à fournir des services. Le problème le plus urgent était de trouver une technique se substituant à l'agriculture sur brûlis, qui avait entraîné une forte baisse des rendements.

Avant le début du projet, certains agriculteurs locaux avaient déjà, à titre expérimental, planté des arbres pour éviter l'érosion et améliorer la fertilité des sols. Les agriculteurs et les jeunes vulgarisateurs du projet tout en s'appuyant sur ces initiatives ont mis en place un système agroforestier consistant à intercaler trois niveaux différents de cultures. Depuis lors, la communauté n'a cessé de se renforcer. Elle produit désormais de manière excédentaire et a survécu à des inondations et à des sécheresses dont les effets auraient auparavant été dévastateurs. La nutrition s'est améliorée et les revenus progressent.

les pratiques et les technologies les mieux adaptées à leurs systèmes agricoles.

Autre contribution importante des coopératives et des organisations de producteurs: elles aident les petits producteurs à promouvoir et à défendre leurs préoccupations et leurs intérêts. Cela leur permet d'accroître leur pouvoir de négociation et d'influencer les processus d'élaboration des lois. A titre d'exemple, les petits producteurs peuvent débattre de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques lors de forums consultatifs ou de plateformes multilatérales.

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies est un organe intergouvernemental important pour l'examen et le suivi des politiques en matière de sécurité alimentaire à l'échelle planétaire. Il regroupe, sous l'égide de la FAO, différentes parties prenantes, notamment des gouvernements, des organisations de producteurs régionales et internationales et d'autres acteurs clés. Parmi ses principales réalisations, citons l'élaboration et l'adoption de directives volontaires relatives aux régimes fonciers et à l'accès aux pêcheries et aux forêts, en collaboration avec les organisations de producteurs et les coopératives participant aux négociations. Ce nouveau texte permettra aux gouvernements de faire adopter des lois et de mettre en place des politiques sur les droits d'accès et de propriété concernant les terres, les pêcheries et les ressources forestières.

En bénéficiant de ces services, les petits producteurs peuvent consolider leurs moyens d'existence et jouer un plus grand rôle dans la satisfaction de la demande croissante de denrées alimentaires sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Par conséquent, ils contribuent à la fois à l'atténuation de la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'éradication de la faim.

Les coopératives dans le tissu économique

Il existe des coopératives dans tous les pays et tous les secteurs, notamment l'agriculture, l'alimentation, la finance, les soins de santé, la commercialisation, l'assurance et le crédit.

Selon les estimations, elles comptent un milliard de membres et offrent plus de 100 millions d'emplois dans le monde. Dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'élevage, les membres participent à la production, au partage des bénéfices, à la réduction des coûts, au partage des risques et aux activités rémunératrices. Ils disposent ainsi d'un plus grand pouvoir de négociation sur les marchés en tant qu'acheteurs et vendeurs.

L'Année internationale des coopératives (2012) met en évidence le rôle unique que ce «modèle commercial doté d'une conscience sociale» joue dans notre monde moderne.

La Journée mondiale de l'alimentation 2012 met particulièrement en avant les coopératives agricoles et leur contribution à la réduction de la pauvreté et de la faim. Sur les 925 millions de personnes qui souffrent actuellement de la faim dans le monde, 70 pour cent vivent en zone rurale, où l'agriculture est le pilier de l'économie.

Les coopératives agricoles et alimentaires sont déjà l'un des principaux outils de lutte contre la pauvreté et la faim, mais elles pourraient faire encore davantage. Il est temps de renforcer ces organisations et de faciliter leur expansion tout en créant un climat commercial, juridique, politique et social favorable à leur prospérité.

Quelques définitions

Les coopératives agricoles et alimentaires peuvent être enregistrées à ce titre ou prendre d'autres appellations et formes: organisations de producteurs, groupes autonomes, syndicats et fédérations de producteurs ou Chambres d'agriculture, pour n'en citer que quelques-unes.

Pour les besoins du présent document, nous utilisons le mot «coopérative» pour désigner toute entreprise appartenant à ses membres et gérée selon des principes démocratiques. Les trois encadrés présentant des exemples de coopératives (au Honduras, en Thaïlande



et au Bénin) illustrent les différents axes que peuvent adopter les organisations de producteurs, et les contributions qu'elles peuvent apporter à la lutte contre la pauvreté et la faim.

Facteurs de succès: formation d'alliances

Il est important de tisser des liens avec d'autres acteurs économiques, non seulement pour accéder aux marchés mais aussi pour acquérir un plus grand pouvoir de négociation et obtenir des

conditions commerciales plus équitables. Un groupe de producteurs peut décider de rechercher des alliés disposant d'une expérience dans le domaine de la gestion ou de la commercialisation. Dans l'exemple concernant la Thaïlande (voir l'encadré «Modèle d'agriculture contractuelle: succès de taille en Thaïlande»), Swift Co. Ltd. est le partenaire commercial qui apporte l'expertise dont les petits agriculteurs ne disposent généralement pas en matière de commercialisation, de gestion et de finances.

Des partenaires peuvent aussi être recherchés dans des associations similaires de producteurs, ce qui permet de constituer des groupes, fédérations ou syndicats plus larges. En Éthiopie, les producteurs de café se sont réunis au sein du Syndicat coopératif des producteurs de café d'Oromie, qui a aidé ses membres à améliorer la qualité de leur production et de leurs opérations grâce à la formation technique et à la gestion améliorée. Pour être plus fortes, les coopératives se regroupent en syndicats ou en fédérations qui prêtent des services à leurs membres et font pression sur les gouvernements afin que les options politiques reflètent leurs vues. Les coopératives ont besoin des gouvernements et vice versa.

Certes, la réglementation par les pouvoirs publics est indispensable mais il est tout aussi important que les coopératives disposent d'une autonomie suffisante pour se diriger et se gérer elles-mêmes, par exemple en formulant leurs propres statuts.

Renforcer les compétences

Les membres des coopératives peuvent bénéficier de stages de formation et de perfectionnement visant à développer leurs compétences. Cela vaut dans les domaines techniques, tels que les procédés et technologies de production agricole durable, mais pas seulement. Les membres et chefs de coopératives des deux sexes doivent également renforcer différentes compétences personnelles: aptitude à la direction et esprit d'entreprise, négociation et confiance en soi, prospection, élaboration des politiques et promotion.

L'agriculture contractuelle, grand vainqueur en Thaïlande

Autrefois, les petits exploitants thaïlandais n'avaient pas directement accès aux marchés et devaient faire appel à des intermédiaires. Il était difficile pour eux de cultiver la quantité et la combinaison de légumes demandée par les grossistes, qui préféraient acheter tout en un lot. De plus, les pertes étaient nombreuses en raison de la mauvaise qualité du stockage et du transport.

En 1986, une société du nom de Swift Co. Ltd. a commencé à travailler avec des groupes d'agriculteurs en leur demandant de cultiver certains types de fruits et légumes dans des quantités données. L'entreprise est parvenue à supprimer les autres intermédiaires en garantissant aux cultivateurs un prix fixe équitable pour chaque produit, assorti à la possibilité d'entamer des renégociations annuelles. Des centres de collecte ont été aménagés au milieu de chaque zone de culture, de sorte à pouvoir réaliser chaque jour les assortiments nécessaires. La pesée et le calibrage sont menés en toute transparence en présence des agriculteurs et l'utilisation de camions réfrigérés permet de réduire les pertes.

Les groupes d'agriculteurs fonctionnent de manière démocratique selon le principe «un membre, une voix». Chaque groupe élit un comité de direction pour un mandat de deux ans. Les membres participent à toutes les discussions avec Swift Co. Ltd. et peuvent voter librement sur toutes les questions. Chacun affecte un pour cent de son revenu au fonctionnement du groupe. Et bien que les groupes aient la possibilité de se rétracter au bout d'un premier contrat de trois ans, aucun ne l'a encore fait.

Le succès d'une coopérative dépend largement de la façon dont elle est dirigée et gérée. Les formations destinées aux responsables de coopératives doivent donc être adaptées à la spécificité de ces entreprises sociales et tenir compte des fondamentaux et des valeurs qui leur sont propres. Les universités et écoles de commerce peuvent jouer un rôle à cet égard. Ainsi, au Costa Rica, la Cenecoop et le Ministère de l'éducation ont lancé à l'intention des établissements secondaires un programme de formation en ligne sur les coopératives. Aux États-Unis, le Babson-Equal Exchange Curriculum on Cooperatives offre des formations supérieures sur la gestion et le fonctionnement de ces organisations. Elles sont proposées gratuitement, en ligne, aux écoles de commerce du monde entier.

Un nouveau contrat social

On trouve dans les pays développés comme en développement des exemples d'organisations de producteurs et de coopératives novatrices qui ont su aider les petits producteurs à surmonter divers obstacles. Mais ces structures ont trop souvent souffert d'une échelle et d'une portée limitées. Le principal défi consiste aujourd'hui à tirer parti de ces succès pour parvenir à un développement rural et agricole durable. Pour y parvenir, les parties prenantes concernées doivent unir leurs efforts et définir clairement leurs rôles et responsabilités afin de mettre en place un environnement favorable au développement des organisations de producteurs.

Les gouvernements, les organismes d'aide au développement, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales et les établissements universitaires et de recherche ont tous une pierre à apporter à l'édifice des coopératives et des organisations de producteurs pour qu'elles deviennent à la fois solides, efficaces et équitables.

Les gouvernements pourraient mettre en place des politiques favorables et des lois et règlements transparents fondés sur la consultation avec les producteurs. Ils pourraient également créer un environnement propice aux entreprises, établir des instances consultatives, et contribuer à l'application à grande échelle des modèles de coopératives fructueux et novateurs.

La communauté des donateurs et les ONG peuvent apporter leur soutien aux coopératives existantes. Fait intéressant, l'expérience a montré que cela est plus efficace que d'en créer de nouvelles, lesquelles risquent alors de manquer d'ancrage local (*Voir l'encadré sur la mobilisation des éleveurs nomades au Bénin*).

Les centres de recherche permettent de mieux comprendre les coopératives et d'évaluer leur impact en recensant leurs activités et leurs succès et en recueillant et analysant des données quantitatives et qualitatives. L'incidence de ces organisations sur la création d'emplois, l'atténuation de la pauvreté et – en dernière analyse – la sécurité alimentaire apparaîtra plus clairement à mesure que des données de meilleure qualité seront disponibles.

Mais le facteur le plus important est sans doute l'existence d'un environnement favorable dans lequel les coopératives peuvent naître, se développer et concurrencer les entreprises commerciales traditionnelles.

L'étincelle humaine

Qu'est-ce qu'une coopérative ? Au départ, un groupe de personnes qui croient en elles et s'organisent. Tout part de cette étincelle initiale. Les exemples présentés ici montrent que même la situation des communautés les plus pauvres peut s'améliorer lorsque leurs membres unissent leurs forces. À l'occasion de la *Journée mondiale de l'alimentation 2012*, prenons la résolution de leur offrir notre aide, pour les aider à surmonter les obstacles et à jouer pleinement leur rôle dans l'éradication de la faim et de la pauvreté. La *Journée mondiale de l'alimentation* et l'*Année internationale des coopératives* jettent un éclairage neuf sur ces organisations et attirent sur elles une attention renouvelée. Ne laissons pas la flamme s'éteindre.

Les éleveurs nomades se mobilisent au Bénin

En Afrique de l'Ouest, les éleveurs nomades se déplacent avec leurs troupeaux de pâture en pâture, un mode de vie qui pèse sur leur niveau d'instruction et ne leur offre pas un accès suffisant aux marchés et aux services et produits vétérinaires. Ils n'exerçaient jusqu'à une période récente qu'une faible influence sur les politiques des gouvernements de la région.

Mais au Bénin, les choses ont commencé à changer en 1976 lorsque les éleveurs cessèrent de vendre leur bétail par le biais des intermédiaires traditionnels et créèrent à cette fin des marchés autogérés. Plutôt que de se débarrasser des anciens intermédiaires, les groupes ainsi constitués décidèrent de leur confier des fonctions assimilables à celles de notaires, de sorte que les transactions ne puissent être contestées. Les ventes augmentèrent, de même que les revenus des éleveurs. Encouragés par cette réussite, ils commencèrent à former des réseaux de plus en plus étendus. En 2001, toutes les communautés traditionnelles d'éleveurs du Bénin se sont réunies au sein de l'Union départementale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants (l'UDOPER), la proto-coopérative de Borgou-Alinori. Comme les groupes souhaitaient améliorer les services fournis à leurs membres, l'Union a bénéficié de l'aide technique et organisationnelle d'une ONG agricole française.

Ce soutien a eu de formidables retombées. L'Union des éleveurs a convaincu l'État à reconnaître son devoir de protéger le bétail des principales maladies. La vaccination du cheptel est devenue obligatoire et simultanée: près de 500 000 têtes ont ainsi été vaccinées durant le seul mois de juillet 2007. Des pharmacies, des nurseries et des banques de fourrage ont été créées. Enfin, entre 2004 et 2007, les responsables de l'Union ont procédé au règlement à l'amiable de 53 conflits principalement relatifs à des vols de bétail et aux dégâts infligés aux cultures par les animaux. Grâce à la coopération, les éleveurs du Bénin sont indiscutablement devenus une force reconnue.



Les coopératives en quelques chiffres

- Tous secteurs confondus, les coopératives génèrent 100 millions d'emplois dans le monde, soit 20 pour cent de plus que les entreprises multinationales. Ce chiffre inclut les employés de ces organisations, mais aussi les salariés des entreprises qui leur fournissent biens et services.
- On estime qu'un milliard de personnes dans le monde sont membres de coopératives.
- En 2008, les 300 principales coopératives représentaient un chiffre d'affaires cumulé de 1 100 milliards de dollars des Etats-Unis, un chiffre qui correspond au PIB de la dixième économie mondiale – le Canada – et atteint presque la taille de l'économie d'un pays comme l'Espagne.

- Au Kenya, la part de marché des coopératives est de 70 pour cent pour le café, 76 pour cent pour les produits laitiers, 90 pour cent pour le pyrèthre et 95 pour cent pour le coton.
- Aux États-Unis, les coopératives laitières contrôlent environ 80 pour cent de la production laitière et, en Californie, la plupart des producteurs de cultures spécifiques sont regroupés au sein de coopératives.
- En Colombie, la Fédération nationale des planteurs de café fournit un appui à la production et à la commercialisation à environ 500 000 exploitants. Elle contribue au Fonds national pour le café, lequel finance des activités de recherche et de vulgarisation au bénéfice de ces communautés.
- En 2005, la Coopérative laitière indienne, qui compte 12,3 millions de membres, représentait 22 pour cent de la production laitière de l'Inde. Soixante pour cent de ses membres ne possèdent pas de terres, ou seulement de très petites parcelles, et 25 pour cent sont des femmes.
- Au Brésil, les coopératives comptent pour 40 pour cent du PIB agricole et 6 pour cent du total des exportations du secteur agroalimentaire.
- Dans nombre de pays, les coopératives appartiennent principalement au secteur agricole. Au Viet Nam, c'est le cas de 44 pour cent de celles qui sont en activité. En Inde, plus de 50 pour cent d'entre elles constituent les principales sociétés de crédit agricole ou fournissent des services – commercialisation, stockage, autres services – aux producteurs qui en sont membres.
- Au Kenya, 924 000 agriculteurs tirent un revenu de leur adhésion à une coopérative agricole. Ils sont quelque 900 000 en Éthiopie et environ 4 millions en Égypte.





Photos: (double page intérieure, à partir de gauche) ©FAO/Giuseppe Bizzarri,
©FAO/Giuseppe Bizzarri, ©FAO/Desirey Minkoh, ©FAO/Giulio Napolitano;
(couverture intérieure, à partir du haut): ©FAO/Giuseppe Bizzarri,
©FAO/Marco Longari, ©FAO/Sean Gallagher, ©FAO/Sia Kambou.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)

